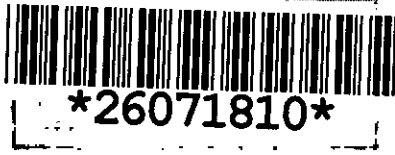
**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

22 MAI 2026DU BRABANT WALLON
GrefféN° d'entreprise : **0578 903 819****Nom**(en entier) : **HPBIOCOAT**

(en abrégé) :

Forme légale : **société en nom collectif**Adresse complète du siège : **Chemin des Baraques 52 - 1410 Waterloo****Objet de l'acte : Liquidation**

Extrait du PV de l'Assemblée générale du 31 décembre 2024

2) Présentation des comptes et bilan de l'exercice jusqu'au 31 décembre 2024

Le Gérant en charge des comptes, présente les comptes à l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les comptes, débutant le 1er janvier 2024 et clôturant le 31 décembre 2024 font apparaître une perte de 6.737,38€. La société ne présente aucune dette envers des tiers et aucun actif à récupérer. L'Assemblée approuve les comptes tel que présenté par les gérants et les décharge de ses responsabilités durant la période allant de la constitution de la société jusqu'à sa liquidation.

3) Explications des arguments du Président concernant la liquidation

Le Président de l'assemblée donne les arguments et explique les raisons pour lesquelles la société doit être liquidée. L'assemblée prends acte et pose diverses questions auxquelles le Président y répond.

4) Décision de liquidation de la société

Sur base des comptes arrêté au 31 décembre 2024, la société ne présente aucune dette et aucun actif à liquider. Par conséquent, l'Assemblée décide de prononcer la dissolution avec clôture de liquidation en un seul acte de la société sans nommer de liquidateur conformément à l'article 2:80 du Code des Sociétés et Associations. Elle décide que les livres et documents de la SNC seront conservés pendant une période de cinq ans au domicile de Mr Pierre-Yves Herze, Chemin des Baraques 52 à 1410 Waterloo.

5) Décharge des gérants

L'assemblée décide à l'unanimité de donner décharge aux gérants de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat.

Signé

Pierre Yves Herze

Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/06/2026 - Annexes du Moniteur belge